

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
AUTORISATIONS ANNUELLES 8 juillet 2022 – 7 septembre 2023

Je soussigné(e) NOMPRENOM.....

Responsable légal (e) de (nom et prénom de l'enfant)

①Adresse mail :

Situation familiale :

Second responsable légal : NOM PRENOM..... ①

Autorise mon inscription au service « SMS » et à l'envoi d'informations pratiques et urgentes, au numéro suivant :

.....

N'Autorise pas mon inscription au service « SMS » et à l'envoi d'informations pratiques et urgentes.

Autorise la communication d'information sur les évènements culturels au numéro suivant :

.....

N'Autorise pas la communication d'information sur les évènements culturels.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en adressant un courriel à rgpd@bievre-isere.com

ATTESTATION DE RESSOURCES

Autorise les collectivités Bièvre Isère Communauté et la mairie de Saint-Etienne de St Geoirs à consulter mon dossier CDAP afin d'accéder directement aux ressources à prendre en compte pour le calcul des participations financières, ainsi que de le mettre à jour mensuellement.

N'autorise pas les collectivités Bièvre Isère Communauté et la mairie de Saint-Etienne de St Geoirs à consulter mon dossier CDAP afin d'accéder directement aux ressources à prendre en compte pour le calcul des participations financières, ainsi que de le mettre à jour mensuellement.

Numéro d'allocataire : **Quotient familial** :

En cas de modification, merci de nous faire parvenir vos justificatifs. La rétroactivité sera effective en fonction des règlements de fonctionnements des collectivités. *(Sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué).*

SANTE et URGENCE (en complément de la fiche sanitaire et du PAI si nécessaire)

Autorise le directeur des équipements ou un assistant délégué aux fonctions sanitaires à donner du paracétamol (Doliprane®) à mon enfant en cas de fièvre (38,5°C)/douleurs.

Si oui, poids de l'enfant.....kg

N'autorise pas le directeur des équipements ou un assistant délégué aux fonctions sanitaires à donner du paracétamol (Doliprane®) à mon enfant en cas de fièvre (38,5°C)/douleurs.

En cas d'urgence et sur décision du corps médical, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'établissement de santé (hôpital, clinique ...) le plus proche. La famille est immédiatement avertie. Par conséquent, les collectivités se réservent le droit d'appeler un médecin de leur choix ou à faire appel aux services hospitaliers en cas d'urgence. Un mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Régime alimentaire particulier :

TRANSPORT

Autorise le personnel à transporter ou faire transporter mon enfant dans un véhicule autorisé par la collectivité ou celui des prestataires.

N'autorise pas le personnel à transporter ou faire transporter mon enfant dans un véhicule autorisé par la collectivité ou celui des prestataires.

Autorise les collectivités à communiquer mes coordonnées pour faciliter le co-voiturage ou autres déplacements partagés.

N'autorise pas les collectivités à communiquer mes coordonnées pour faciliter le co-voiturage ou autres déplacements partagés.

SORTIES et AUTORISATION A RENTRER SEUL (Plus de 10 ans)

- Autorise** la sortie des établissements de mon enfant avec un agent des collectivités
- N'autorise pas** la sortie des établissements de mon enfant avec un agent des collectivités
- Autorise** mon enfant de 10 ans révolus à quitter seul(e) les accueils collectifs de mineurs auxquels il est inscrit. **Les collectivités se déchargent de toute responsabilité.**
- N'autorise pas** mon enfant à quitter seul(e) les accueils collectifs de mineurs
- Si non, personnes autorisées** à venir chercher l'enfant (hors parents) :

Nom : Prénom : Tél : Lien parenté.....

Nom : Prénom : Tél : Lien parenté.....

Nom : Prénom : Tél : Lien parenté.....

- En cas de déchéance de droit parental**, fournir un justificatif : seul le jugement aux affaires familiales fera foi.

LES RESPONSABLES LEGAUX SONT DE FAIT AUTORISES A VENIR CHERCHER LEUR ENFANT

AUTONOMIE SPECIFIQUE A LA JEUNESSE BASE ADOS et ANIM'ADOS 11/17ANS

Autorise mon enfant :

- 1) à rester seul dans un groupe de 3 jeunes minimum sans la présence d'un animateur. Cette autonomie sera progressive et relative au comportement des jeunes. Cette capacité sera évaluée par les animateurs. Au préalable, une durée et une zone de circulation seront définies avec le groupe.

Chaque groupe aura un moyen de communication. **OUI** **NON**

- 2) à participer aux accueils des **mercredis et vendredis** sous forme libre et spontanée, validant le fait que mon enfant peut entrer et sortir du lieu d'accueil quand il le souhaite. Lorsque mon enfant sort du lieu d'accueil, **il n'est plus sous la responsabilité des animateurs** **OUI** **NON**

- Grâce à l'acquiescement de l'adhésion, j'autorise mon jeune à participer aux différentes activités de Base Ados et Anim'Ados : **mercredis vendredis et ateliers collèges**. **OUI** **NON**

Tarifs de l'adhésion OBLIGATOIRE

<i>Date d'adhésion (de sept à juillet)</i>	<i>Quotient Familial < 1000€</i>	<i>Quotient 1001€ ou plus</i>
<i>Annuelle</i>	<i>10</i>	<i>12</i>

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant.....

- Reconnait avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement, Projet pédagogique et du Projet social et éducatif des accueils collectifs de mineurs des collectivités.**

- M'engage à informer les collectivités** de toutes modifications relatives aux informations communiquées (coordonnées, autorisations, situation familiale,...) **et l'équipe pédagogique de tout changement de santé, comportement,... de l'enfant.**

Date :

Signature du responsable légal :

« Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'autorisation annuelle sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte vos autorisations dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs. La base légale du traitement est le consentement concernant les demandes d'autorisations. Concernant la collecte de données de santé, il s'agit d'une obligation légale reposant sur l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles. L'intervention d'urgence de Bièvre Isère Communauté sur votre enfant repose quant à elle sur la base légale suivante : sauvegarde des intérêts vitaux. Les données sont conservées 1 an sur support papier et 5 ans sur support numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté, à la Caisse d'Allocations Familiales en cas de contrôle et peuvent être accessibles par la Mairie de St Etienne de St Geoirs pour ses propres activités.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la

Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com ».



Bièvre isère
communauté



ANNEXE 1 : AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR UN(E) MINEUR(E)

Objet : Demande d'autorisation de captation et publication des images d'un(e) mineur(e)

Nous soussignés,

Nom : Nom :
.....
Prénom : Prénom :
.....
Adresse : Adresse :

Agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant :
(Nom).....(Prénom).....,

- Autorisons, Bièvre Isère Communauté et la Mairie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs **dans le cadre de leurs activités respectives**, dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, à filmer, prendre en photo et enregistrer sur les réseaux informatiques internes des collectivités, ces images concernant le mineur désigné ci-dessus.
- Autorisons, Bièvre Isère Communauté et la Mairie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs **dans le cadre de leurs activités respectives**, à publier ces images sur : Facebook – LinkedIn – Instagram et site internet des collectivités et les supports de communications papiers.
- N'autorisons pas, Bièvre Isère Communauté et la Mairie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs **dans le cadre de leurs activités respectives**, dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, à filmer, prendre en photo et enregistrer sur les réseaux informatiques internes des collectivités, ces images concernant le mineur désigné ci-dessus.
- N'autorisons pas, Bièvre Isère Communauté et la Mairie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs **dans le cadre de leurs activités respectives**, à publier ces images sur : Facebook – LinkedIn – Instagram et site internet des collectivités et les supports de communications papiers.

Nous sommes expressément informés que nous pouvons revenir sur notre consentement, à tout moment, sur simple demande écrite à Bièvre Isère Communauté ou à St Etienne de St Geoirs **en fonction des activités**.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et pendant 1 an. Cette autorisation ne s'applique qu'aux supports et modes de diffusion explicitement mentionnés ci-dessus. L'utilisation de ces images à d'autres fins que celles indiquées ci-dessus donnera lieu à une nouvelle demande d'autorisation.

Les images ainsi obtenues ne pourront être utilisées à des fins autres que celles faisant objet de la présente.

Bièvre Isère Communauté et la Mairie de St Etienne de St Geoirs, s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies dans des cas contraires aux bonnes mœurs.

Bièvre Isère Communauté et la Mairie de St Etienne de St Geoirs, ne sauraient être responsables de l'utilisation faite par une tierce personne, depuis les supports et réseaux précités.

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent un traitement et un suivi administratif des autorisations et refus délivrés par les représentants légaux de l'enfant. La base légale est le consentement. Les données sont numérisées, conservées 1 an et sont transmises seulement au service concerné au sein de Bièvre Isère Communauté et la Mairie de St Etienne de St Geoirs en fonction des activités. Conformément au règlement européen sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 - ci-après "RGPD") et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données, veuillez contacter notre DPO à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com

Signature des représentants légaux

Fait à
Le

Fait à
Le

